



# EXPÉDITION DE SUBSTANCES ET/OU DE MARCHANDISES DANGEREUSES





## INTRODUCTION

# VEILLENZ À RESPECTER LA LOI ET LES RÈGLEMENTS

Des règles strictes ont été établies aux niveaux belge et européen afin de permettre le transport sécurisé des substances dangereuses par la route. Nous devons les respecter lorsque nous procédons à un envoi, et par conséquent vous aussi.

Par substances dangereuses, on entend les liquides, les gaz, les substances et les objets solides qui, à court ou à long terme, peuvent représenter un risque pour la santé ou la sécurité humaine, animale et environnementale. Il s'agit notamment des parfums (solvants inflammables), des cigarettes électroniques (éléments toxiques), des batteries (substances corrosives), etc.

Vous souhaitez en savoir plus sur les substances ou les marchandises dangereuses que vous pouvez expédier par le service DHL Parcel ? Consultez cette brochure ou adressez-vous à votre personne de contact chez DHL.

**Attention!** Dans cette brochure, nous vous informons des points les plus importants à prendre en considération avant de pouvoir procéder à des envois par DHL Parcel. En tant qu'expéditeur, vous êtes entièrement responsable en ce qui concerne l'envoi de substances ou de marchandises dangereuses en quantités limitées

## TABLE DES MATIÈRES

# VOUS TROUVEREZ ICI TOUTES LES INFORMATIONS UTILES À VOTRE ENTREPRISE

<b>Les règles et les directives</b>	<b>04</b>
Des règles identiques dans toute l'Europe	04
Qu'est-ce qui est autorisé, qu'est-ce qui est interdit ?	04
Veillez à un marquage et à un étiquetage corrects	04
<b>Les substances dangereuses cachées</b>	<b>05</b>
À quoi devez-vous être attentif lors de l'envoi en tant que LQ ?	05
<b>Étiquettes pour les piles au lithium</b>	<b>06</b>
Dans la plupart des cas	06
Dans les cas exceptionnels	07
N'utilisez pas de marques non valables	07
<b>E-cigarettes et e-liquides</b>	<b>08</b>
Avant l'expédition	08
Règles relatives aux piles	08
Expédier des e-liquides	09
Exigences en ce qui concerne le transport de vos liquides	09
<b>Avez-vous besoin d'un transporteur spécial ADR ?</b>	<b>10</b>
<b>Marchandises interdites</b>	<b>11</b>
<b>Avez-vous encore des questions ?</b>	<b>12</b>

# CE QUI EST AUTORISÉ ET CE QUI NE L'EST PAS

## LES RÈGLES ET LES DIRECTIVES EN MATIÈRE DE SUBSTANCES ET/OU DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Lorsqu'il est question de transport de substances dangereuses, la priorité absolue est la sécurité. C'est pourquoi nous mettons en pratique une série de mesures visibles et invisibles dans nos processus d'expédition. De plus, nous sommes soumis à des lois et des règlements (inter)nationaux.

### DES RÈGLES IDENTIQUES DANS TOUTE L'EUROPE

Les règles relatives au transport de substances dangereuses par la route sont, entre autres, définies dans l'accord européen dit ADR (Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route). **L'arrêté royal du 28 juin 2009** a transposé les règles internationales en droit belge et les a donc rendues applicables au transport national. DHL Parcel se conforme strictement à ces législations et à ces règles nationales et étrangères.

### CONSULTER LES RÈGLES AU FORMAT NUMÉRIQUE

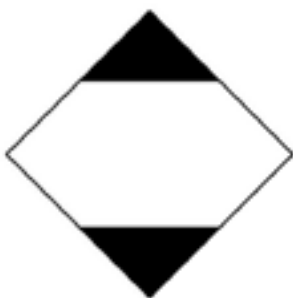
Consultez toujours le **site Internet des autorités fédérales** pour connaître la législation et les règles actualisées et les plus récentes en matière de transport de substances dangereuses.

### QU'EST-CE QUI EST AUTORISÉ, QU'EST-CE QUI EST INTERDIT?

Vous pouvez uniquement faire transporter des quantités limitées de substances dangereuses par DHL Parcel. Ces quantités sont appelées « Limited Quantities » en anglais, ou encore « LQ », et sont définies pour chaque substance dans l'ADR. Avant de pouvoir procéder à l'expédition de substances dangereuses en tant que quantité limitée (LQ), vous devez d'abord obtenir l'autorisation de DHL Parcel.

### VEILLEZ À UN MARQUAGE ET À UN ÉTIQUETAGE CORRECTS

Vos colis ou vos palettes ne sont pas porteurs d'un marquage et/ou d'un étiquetage conforme aux dispositions de l'ADR ? Ou votre envoi n'est pas conforme à l'ADR pour toute autre raison ? Alors, nous ne pourrions pas nous charger du transport. Pour expédier un envoi en tant que LQ, son emballage doit par exemple toujours porter au moins la marque en losange représentée ci-dessous.



marque LQ

### VOUS AVEZ UN DOUTE ? CONTACTEZ-NOUS !

En tant qu'expéditeur, vous êtes responsable de l'étiquetage correct de vos envois. Cela signifie que DHL Parcel ne peut être tenu responsable des conséquences de vos erreurs de marquage et d'étiquetage. Vous avez des questions au sujet des substances ou des marchandises dangereuses que vous pouvez faire expédier par nos soins ? Nous vous aidons volontiers. Adressez-vous à votre personne de contact chez DHL.

# LES SUBSTANCES DANGEREUSES CACHÉES

## SAVEZ-VOUS EXACTEMENT QUELLES SONT LES SUBSTANCES CONTENUES DANS VOTRE ENVOI ?

De nombreux produits et éléments courants contiennent des substances qui présentent un risque pour la sécurité, en fonction de leur quantité et de la méthode d'emballage. Il est de votre responsabilité de les expédier de la manière adéquate. Vous avez des questions au sujet de l'expédition de substances dangereuses par l'intermédiaire de DHL Parcel ? Contactez-nous.

Voici quelques produits très répandus dont vous ne soupçonniez peut-être pas l'appartenance à la catégorie des marchandises dangereuses.



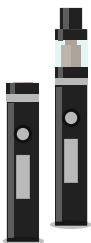
### PARFUMS

Contiennent des solvants inflammables



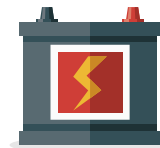
### CRÈMES ANTI-ACNÉ

Contiennent des composants corrosifs



### ÇIGARETTES ÉLECTRONIQUES

Contiennent des liquides toxiques et des piles au lithium



### BATTERIES DE VOITURE

Présentent un risque de court-circuit et contiennent des liquides corrosifs



### EXTINCTEURS

Le contenu du cylindre est soumis à une pression très élevée (risque d'explosion)



### RHUM

Les produits contenant plus de 70% d'alcool sont très inflammables

## À QUOI DEVEZ-VOUS ÊTRE ATTENTIF LORS DE L'ENVOI EN TANT QUE LQ ?

- Les LQ ne peuvent pas être expédiés dans un emballage unique.
- Les LQ ne peuvent pas dépasser 5 litres/kilogrammes par emballage intérieur.\*
- Les LQ ne peuvent pas être munis d'une étiquette de danger ADR.
- Les LQ ne peuvent pas peser plus de 30 kg par emballage extérieur (en cas d'utilisation de bacs avec housse rétractable ou extensible, ce maximum est fixé à 20 kg).

\* Il existe des quantités maximales définies par substance et par groupe d'emballage, mais elles ne dépassent jamais 5 litres/kilogrammes.

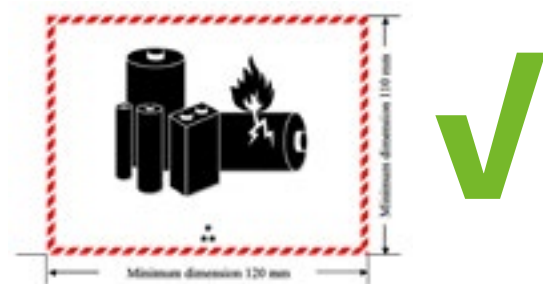
# QU'EST-CE QUI EST AUTORISÉ, QU'EST-CE QUI EST INTERDIT ?

## ÉTIQUETTES POUR LES PILES AU LITHIUM

Vous souhaitez expédier des batteries, des accumulateurs ou des piles au lithium ionique ou des produits qui contiennent des batteries ou des piles au lithium ? Vérifiez soigneusement que vous appliquez le bon marquage sur votre envoi. Le lithium ionique est repris sur la liste des substances dangereuses, puisqu'il peut s'enflammer dans certaines circonstances. Vous pouvez voir ci-dessous quelles consignes sont applicables.

### DANS LA PLUPART DES CAS

Les envois comprenant des batteries qui contiennent une faible quantité d'énergie peuvent dans la plupart des cas être expédiés par DHL Parcel, conformément à la disposition spéciale 188 de l'ADR. Pour ce type d'envoi, seule cette marque "batterie au lithium" est autorisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :



1. Appliquez la marque ci-dessus sur votre envoi (conformément à la disposition 5.2.1.9.1/2 de l'ADR)
2. Indiquez le numéro ONU correct sur la marque "batterie au lithium" :
  - ONU 3090 : piles ou batteries au lithium métallique individuelles
  - ONU 3091 : piles ou batteries au lithium métallique contenues dans un équipement ou emballées avec un équipement
  - ONU 3480 : piles ou batteries au lithium ionique individuelles
  - ONU 3481 : piles ou batteries au lithium ionique contenues dans un équipement ou emballées avec un équipement

Attention : vous souhaitez expédier un envoi au contenu mixte ? Vous devez alors utiliser tous les numéros ONU qui s'appliquent au contenu.

3. Ajoutez à la marque "batterie au lithium" un numéro de téléphone auquel il sera possible d'obtenir des informations complémentaires.

# QU'EST-CE QUI EST AUTORISÉ, QU'EST-CE QUI EST INTERDIT ?

## ÉTIQUETTES POUR LES PILES AU LITHIUM

### DANS LES CAS EXCEPTIONNELS

Pour les envois contenant des batteries au lithium qui sont expédiés selon la disposition 1.1.3.6 de l'ADR, l'étiquette 9 n'est plus autorisée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. C'est pourquoi vous devez utiliser l'étiquette 9A. Voici à quoi elle ressemble :



Vous ne pouvez **PAS indiquer de numéro ONU ou de texte supplémentaire** sur cette étiquette. En lieu et place, le numéro ONU doit être visible sur l'envoi, de préférence à côté de l'étiquette. Vous souhaitez en savoir plus ? Vous trouverez les dispositions relatives entre autres à la taille des lettres et des chiffres à la section 5.2.1.1 de l'ADR.

**Attention : les envois munis d'une étiquette 9A ne peuvent PAS être expédiés par DHL Parcel !**

### OÙ POUVEZ-VOUS ACHETER LES ÉTIQUETTES DE MARQUAGE ?

Vous pouvez vous procurer les étiquettes adéquates dans divers magasins (en ligne). Les marques doivent satisfaire à des exigences particulières, telles que des dimensions minimales. Les vendeurs sont bien informés et pourront vous aider.

### N'UTILISEZ PAS DE MARQUES NON VALABLES

Les étiquettes ci-dessous ne sont plus valables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Si ces étiquettes sont apposées sur vos colis ou vos palettes, il nous est interdit de transporter ou de retourner l'envoi.



# EXAMEN DES RÈGLES

## E-CIGARETTES ET E-LIQUIDES

La cigarette électronique, ou e-cigarette, fonctionne au moyen d'une batterie. Il s'agit généralement d'une batterie au lithium ionique. L'appareil transforme un liquide (dit "e-liquide") en vapeur, que le fumeur inhale ensuite. Les batteries et les liquides sont tous deux considérés comme des substances dangereuses. Vous devez donc être très attentif aux conditions auxquelles vos envois doivent répondre.

### AVANT L'EXPÉDITION

Vous souhaitez expédier des cigarettes électroniques ou des e-liquides par notre réseau ? Lisez d'abord attentivement la fiche d'information de sécurité (Material Safety Data Sheet) du fabricant. Chaque appareil et chaque liquide dispose de sa propre fiche d'information de sécurité, fournie par le fabricant. Vous y apprendrez, par exemple, quel type de batterie votre produit contient, ainsi que les caractéristiques des liquides.

#### 14.1 Numéro ONU.

N° ONU: 1654

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies.

Description: UN 1654, NICOTINE, 6.1, GE II, (D/E)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport.

Classe(s): 6.1

#### 14.4 Groupe d'emballage.

Groupe d'emballage: II

#### 14.5 Dangers pour l'environnement.

Contaminant marin: Oui



Dangereux pour l'environnement

Informations de transport mentionnées dans une fiche d'information de sécurité.

### RÈGLES RELATIVES AUX PILES

La plupart des cigarettes électroniques fonctionnent grâce à une batterie au lithium ionique rechargeable. En raison des substances contenues dans cette batterie, des conditions d'expédition sont applicables. Les batteries des cigarettes électroniques contiennent une quantité relativement faible d'énergie. Pour cette raison, elles peuvent dans la plupart des cas être transportées conformément à la disposition spéciale 188 de l'ADR (tel qu'indiqué ci-dessus). Cette disposition stipule, entre autres, que vous devez apposer une marque "batterie au lithium" sur l'envoi.

La disposition 188 prévoit deux exceptions. Les colis suivants ne requièrent pas l'apposition de la marque "batterie au lithium" :

1. Les colis qui ne contiennent que des piles boutons, intégrées à l'équipement (y compris aux plaques de circuits imprimés) ;
2. Les colis qui contiennent au maximum quatre piles ou deux batteries intégrées à l'équipement, lorsque l'envoi est composé d'un maximum de deux colis.



# EXAMEN DES RÈGLES

## E-CIGARETTES ET E-LIQUIDES

### EXPÉDIER DES E-LIQUIDES

Le transport de certains e-liquides est lui aussi réglementé. Les règles varient en fonction de la composition du liquide. Les substances suivantes peuvent être présentes dans les e-liquides :

- |   |   |
|---|---|
| ■ du <b>glycérol (jusqu'à 40%)</b>              | connu comme antigel ou plastifiant industriel                         |
| ■ du <b>glycol (jusqu'à 48%)</b>                | connu comme antigel (entre autres l'éthane-1, 2-diol)                 |
| ■ de la <b>vanilline (jusqu'à 10%),</b>         | utilisée comme arôme et parfum  |
| ■ des <b>composés aromatiques (jusqu'à 10%)</b> | utilisés comme arômes et parfums                                      |
| ■ de l' <b>éthanol (jusqu'à 2%)</b>             | connu comme étant « l'alcool » dans la bière, le vin, etc.            |
| ■ de la <b>nicotine (jusqu'à 4,8%)</b>          | connue comme étant un composant du tabac responsable de la dépendance |

La présence, la concentration et les proportions des diverses substances déterminent l'attribution légale d'une classe de numéro ONU à un e-liquide. Vous trouverez ce classement sur la fiche d'information de sécurité.

### EXIGENCES EN CE QUI CONCERNE LE TRANSPORT DE VOS LIQUIDES

#### Votre e-liquide est classé sous le numéro ONU 1654 ?

Nous ne pouvons transporter un e-liquide avec un numéro ONU 1654 (nicotine) qu'en tant que quantité limitée (LQ). Le transport de quantités supérieures de ce liquide n'est pas permis au sein de notre réseau.



#### Votre e-liquide est classé sous le numéro ONU 2810 ?

Nous ne pouvons transporter un e-liquide avec un numéro ONU 2810 (liquide organique toxique) qu'en tant que quantité limitée (LQ). Le transport de quantités supérieures de ce liquide n'est pas permis au sein de notre réseau.



#### Votre e-liquide ne contient pas de substances dangereuses ou uniquement en faibles quantités ?

Vous pouvez expédier par l'intermédiaire de notre réseau et sans restriction de quantité un liquide qui ne présente pas de risques liés au transport.



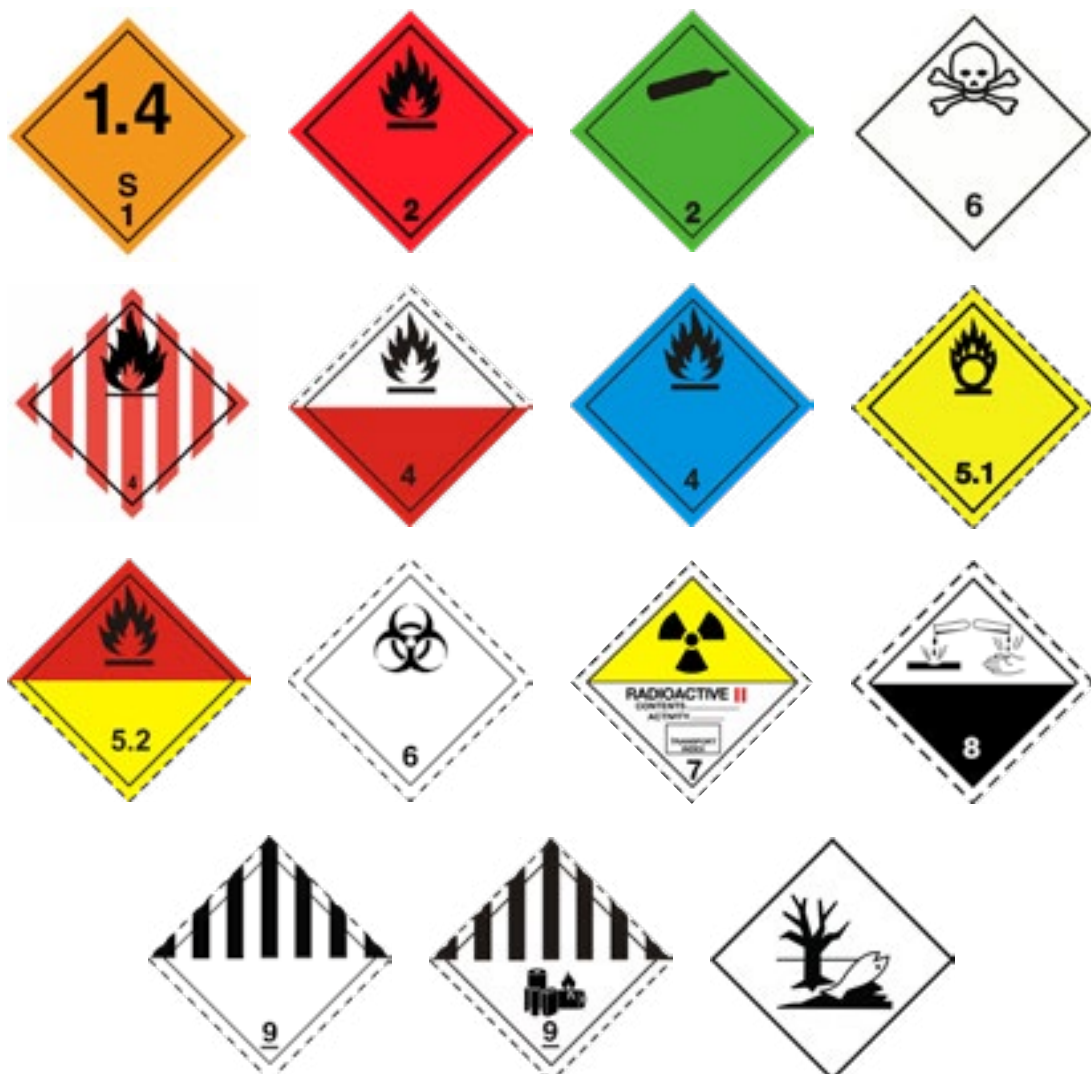
### DEMANDER UNE AUTORISATION

Attention : avant de pouvoir procéder à l'expédition de substances et/ou de marchandises dangereuses en tant que quantité limitée (LQ) conformément à la disposition 3.4 de l'ADR, vous devez d'abord en demander l'autorisation auprès de DHL Parcel. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez vous adresser à votre personne de contact chez DHL.

ÉTIQUETTES INDIQUANT LA CLASSE DU DANGER

# QUAND VOTRE ENVOI NÉCESSITE-T-IL UN TRANSPORTEUR SPÉCIAL ADR ?

Si votre envoi comporte une ou plusieurs étiquettes représentées ci-dessous (ou l'une de leurs variations), il n'entre pas dans le cadre de la législation sur les quantités limitées conformément à l'ADR, et DHL Parcel ne peut pas se charger du transport. Dans ce cas, il est préférable de chercher un transporteur spécialisé dans le transport de substances et de marchandises dangereuses par la route.



## MARCHANDISES INTERDITES

# VOUS NE POUVEZ PAS EXPÉDIER CES MARCHANDISES PAR DHL PARCEL

Outre les envois munis d'une ou de plusieurs étiquettes de classe du danger et n'entrant pas dans le cadre de la législation ADR sur les quantités limitées, il existe d'autres substances et marchandises que nous ne transportons pas en raison de considérations de sécurité. Nous vous conseillons de chercher un transporteur spécialisé dans le transport de ces articles particuliers.

- Produits de très grande valeur (par exemple œuvres d'art, antiquités, pierres et métaux précieux)
- Produits périssables
- Denrées alimentaires (à moins d'être bien emballées et non conditionnées)
- Argent, monnaie, cartes bancaires, cartes téléphoniques, papiers et documents de valeur (passeports, par exemple)
- Organes et restes humains (y compris les cendres)
- Animaux (y compris les insectes), parties d'animaux et trophées de chasse
- Bagages non accompagnés
- Plantes (sauf bulbes)
- Fumier
- Objets interdits (armes à feu, explosifs, équipements militaires, etc.)
- Stupéfiants/drogues
- Substances dangereuses (produits chimiques, peinture, feux d'artifice, batteries, etc.) Ces marchandises peuvent cependant être envoyées en quantités limitées, comme décrit dans cette brochure.
- Les substances, objets et produits de la classe 6.1, affectés aux groupes d'emballage I et II.
- Paquets qui présentent des défauts qui, par leur nature, peuvent causer des dommages aux personnes, aux marchandises ou à l'équipement
- Marchandises illégales telles que les produits contrefaits
- Produits dont le transport est interdit par la loi dans le pays de départ, de transit ou de destination
- Produits nécessitant des installations spéciales, des équipements de sécurité ou un permis
- Les produits qui peuvent être considérés comme offensants (comme la pornographie ou les objets politiquement sensibles) doivent être correctement emballés, et l'emballage ne doit pas être perçu comme provocateur.

## **VOUS AVEZ ENCORE DES QUESTIONS?**

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à votre personne de contact chez DHL.